

-----  
Arrondissement de  
MONTLUÇON

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

-----  
**COMMUNE  
de DOMÉ RAT**  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le 16 décembre, à 9 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-quatre, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 8 décembre 2023.

Nbre de conseillers  
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 24  
Votants : 28

-----  
Date de l'affichage de la  
convocation :

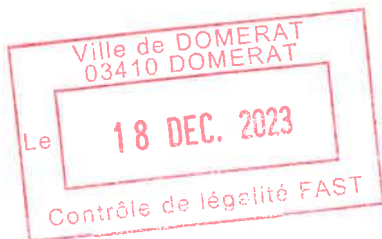
8 décembre 2023

-----  
Date de l'affichage à la  
porte de la Mairie de la liste  
des délibérations :

19 décembre 2023

**OBJET : Montluçon  
communauté : demande  
avis futur PLUiH.**

231216-11



Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes DELERIS.. FAUCHARD..COULANGEON..BRUNET..BERRUER.. LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme DUCEAU..Mrs RICHOUX..LEFEBRE..Mmes CHIROL..AURAT.. CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Absent : Mr DELEAU

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr MALBET à Mme LESCURAT, Mr LACAUX à Mme BERRUER, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme MATHIAUD à Mr RICHOUX



Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2023 est approuvé (date de publication : 19 décembre 2023).



Le territoire de Montluçon communauté s'est inscrit dans une démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ayant valeur de programme local de l'Habitat par délibération du 21 novembre 2016.

Lors du conseil communautaire du 25 septembre 2023, les élus ont arrêté le projet du PLUiH.

Conformément à l'article L 153-16 du code de l'urbanisme, les conseils municipaux des communes membres de Montluçon communauté ont un délai de 3 mois, à compter de la date de réception du courrier de l'EPCI, pour émettre leur avis sur le futur PLUiH.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité (ne prennent pas part au vote mesdames Aurat, Chirol, Clémensat, messieurs Lefebvre et Dequaire),

**EMET** un avis favorable sur le futur PLUiH.

.../...



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,  
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 19 décembre 2023